



TAKE OFF S.p.A.

Via Montenapoleone 8 – 20121 Milan

Capital social souscrit et libéré : 1 562 480.00

Code fiscal /N°TVA 04509190759 04509190759

La Société a décidé de faire usage de la faculté prévue à l'origine par l'article 106, alinéa 4, du décret-loi n° 18 du 17 mars 2020, prorogé par la suite, en dernier lieu par le décret-loi n° 198 du 29 décembre 2022, converti avec des modifications par la loi n° 2023 du 24 février 2023, n° 14, prévoyant que la participation à l'assemblée générale des actionnaires, pour ceux qui ont le droit d'y assister, se fera exclusivement par l'intermédiaire du représentant désigné par la société aux termes de l'article 135-*undecies* du décret législatif n° 58/98, à savoir le Studio Legale Grimaldi, dont le siège social est à Milan, Corso Europa 12 – (le « Représentant désigné »).

EXTRAIT DE L'AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Take Off S.p.A. est convoquée en session ordinaire le 27 avril 2023 à 14h00, en première convocation, et, si nécessaire, le 28 avril 2022 à 14h00, en deuxième convocation, au siège social de la Société à Monopoli (BA), Via Baione 272/D, pour discuter et décider des points suivants à

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022 et présentation des comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2022. Résolutions inhérentes et consécutives.
2. Affectation du résultat de l'exercice et proposition de distribution de dividendes. Résolutions inhérentes et consécutives.
3. Nomination du conseil d'administration. Résolutions inhérentes et consécutives.

De plus amples informations concernant, entre autres, la manière dont l'assemblée générale se tiendra et l'exercice des droits des actionnaires sont disponibles dans la version intégrale de l'avis de convocation à l'assemblée générale, sur le site Internet de Take Off S.p.A., à l'adresse suivante : www.takeoffoutlet.com.

Le Président du Conseil d'Administration

Aldo Piccarreta